

**COMMUNE DE SARI-SOLENZARA (20145)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE**

**Membre de la SCP Sylvie MICHELI et Floriane BENEDETTI à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243)
ZI Migliacciaru
Tel : 04.95.56.53.00**

Date de l'acte : 23/01/2026

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI notaire membre de la SCP Sylvie MICHELI et Floriane BENEDETTI, titulaire d'un Office notarial à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des article 2261 et 2272 du Code Civil, au profit de :

-Monsieur Jean Paul **SANTONI**, demeurant à GHISONACCIA (20240) I cardeline.
Né à SARI SOLENZARA (20145) le 25/02/1957.

-Monsieur Christian **SANTONI**, demeurant à VENTISERI (20240) lot. Carlotti TRAVO.
Né à BASTIA (20200) le 30/04/1962.

Portant sur un immeuble bâti sis à SARI-SOLENZARA (20145) cadastré :
S° AC, N° 1 Solenzara pour 51ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI
Mail de l'étude : grimaldi.micheli@notaires.fr